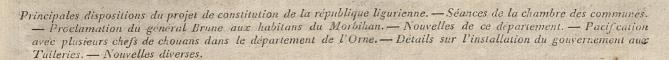
PUBLICISTE. LE

PRIMEDI 1er. Ventôse, an VIII.

20 Feb 1800



Le prix de l'abonnement du Pobliciste est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr.

80 -

es e,

de ous

ilen

do-CO onau-

15

au

an-

ité;

erlin

li-

9f. 8 c.

60 c.

30 с.

er 22

00 fr.

85 c.

nvers,

ron de

on des

pidémie traduit volume

s cicéro

pour les de Mé-

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & delivrés aux souscripteurs suns augmentation de

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du Publiciste; rue des Moineaux, nº. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Génes, le 5 février (14 pluviôse).

La commission du gouvernement vient de créer un comité de subsistance composé de sept personnes prises dans 50 c. 75 c. 17 c. 75 c. 24 c. 5 c. 35 c. la classe des négocians. Tout ce qui a rapport à l'Annonce sera du ressort de ce comité.

La commission du gouvernement a déclaré que les fonctions du tribunal militaire extraordinaire étoient terminées. Elle a sanctionné le projet de loi présenté par une commission spéciale au conseil des soixante, sur une nouvelle organisation de l'institut national.

衡 assure que le projet de constitution va bientôt paroitre. On varie beaucoup sur les articles fondamentaux; mais quelques personnes bien informées prétendent qu'il y aura un conseil exécutif composé de sept membres, un sénat conservateur composé de vingt; un tribunat & un corps législatif; le dernier ne recevra pas d'indemnité.

Les deux membres de la commission les plus distingués par leurs talens et leurs lumières, Cambiaso & Corvetto, persistent à demander leur démission. Les bons citeyens espérent qu'elle ne leur sera pas accordée.

La pénurie des vivres se fait sentir de nouveau d'une manière alarmante. Nous attendons avec impatience de Marseille, quelques bâtimens chargés de grains. Une galère & deux barques canonnieres sont allées au-devant de ce convoi pour l'escorter.

Les habitans de la vallée de Fontana-Bona ont été soulevés par des prêtres & armés par les autrichiens. Ils ont reponssés les 200 français qu'on avoit envoyés contre eux; mais on va faire marcher des forces plus considérales. Il importe d'étouffer cette Vendée dans sa naissance:

Le général d'Arnaud, après s'être avancé jusqu'à Sestri & y avoir levé une contribution, ainsi qu'à Lavagna & Chiavari, a repris ses premières positions.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 février (19 pluviôse).

Cours des effets publics, à 1 heure. — Consolidés 60 1 5. Rédnits 61 $\frac{3}{8}\frac{1}{3}$. — 4 pour ceut $78\frac{1}{4}\frac{1}{8}$. — Nouveaux 5 pour cent 91. — 5 pour cent annuités 91. — Longues annuités $17\frac{7}{8}$ 15-16. — Courtes annuitée 15-16.

Chambre des communes. — Séance du 21 pluviése.

Le chancelier de l'échiquier annonce qu'il fera l'ouver-ture du Budjet le 25 février (6 ventôse).

Le procureur - général prévient la chambre qu'il demandera, jeudi 13 février (24 pluviòse), le renouvellement de l'acte pour la suspension de celui de l'habeas corpus.

M. Shéridan demande qu'il soit formé un comité de toute la chambre pour rechercher les causes du matheureux succès de la derniere expédition contre la Hollande. « Vous devez , dit-il, cette satisfaction à l'honneur des officiers & des soldats de cette expédition qui sont encore vivans, & à la mémoire de ceux qui y ont péri.

M. Dundas prétend que cette expédition, loin d'avoir été désastreuse, a obtenu un jugement complet, puisqu'elle a fait passer toute la flotte batave de ports de la Hollande dans ceur de l'Angleterre.

M. Bouvrie repousse les assertions & les calculs de M. Dundas. Il insiste pour qu'il soit fait des recherches, non - seulement sur les suites de cette expédition , mais encore sur la conduite dos ministres, comme violateurs de la constitution britannique, en faisant passer un bill qui les autorisoit à amployer la milice du pays à l'extérieur.

M. Thierney déclare que son opinion differe beauconp de celle du très-honorable membre M. Dundas. Il soutient què la reddition de la flotte hollandaise est plutôt onéreuse que profitable à l'Angleterre, puisque celle-oi ne peut l'employer faute de bras.

M. Pecival répond que, des trois grands objets que l'on se proposoit dans cette expédition, deux ont été remplis: la capture de la flotte ennemie & une diversion puissante en faveur des alliés. La saison ne permet pas de remplir le troisieme, qui consistoit à se maintenir sur le territoire.

Sir James Pultong assure que l'arinmée anglaise, au lieu d'être supérieure en nombre à l'armée française au moment de la capitulation, lui étoit inférieure. Il ne croit pas quo la premiere ait monté jamais à 45,000 homines. Il ne pense pas non plus que le nombre des anglais morts se soit élevé à 10,000 hommes, comme l'a avancé M. Shéridan.

M. Sheridan repond aux objections faites, & renouvelle

sa motion. Cette molion, mise aux voix, est rejettée par 216 voix

contre 45; majorité 171

Séance du 22. - Le chancelier de l'échiquier présente un message de S. M., dont voici à-peu-près la subsistance :

« S. M. pense qu'il est de son devoir d'informer la chambre qu'il est arrivé dans ce pays trois bâtimens de Mogador, sur la côte d'Afrique, où l'on sait que la peste exergoit les plus grands ravages au moment de leur départ. Ces bâtimens ayant à bord des marchandises que l'on est forcé, d'après cette circonstance, de regarder comme suspectes, S. M., pour prévenir les conséquences fâcheuses qui pourroient résulter de l'exposition de ces marchandises, a donné ordre de détruire ces bâtimens avec leurs cargaisons. Elle invite ses filèles communes à examiner si des indemnités ne seroient plus dues aux propriétaires de ces bâtimens».

Le message lu, M. Pitt fait la motion qu'il soit renvoyé

à un comité spécial.

La chambre decrète qu'il sera présenté à ce sujet des

remerciemens à sa majesté. Le chancelier de l'échiquer a annonsé qu'il requéreroit un emprunt de 21 millions sterlings, dont 5 millions pour l'Irlande. D'après cette annonce, les effets tomboient hier

d'un pour cent. Le prix du bled, a dit M. Nichols, dans un des derniers débats de la chambre des communes, est dans la proportion de deux pour un, comparé au prix du bled en France. Redoutez les conséquences dont nous menace cet état de crise; terminez la guerre, & nous serons soulagés sur-le-lechamp. La disette que nous éprouvous & le prix excessif des grains de toute espèce ne peuvent être attribués qu'à la guerre; car rappellez-vous la différence entre le taux des assurances en tems de paix & en tems de guerre, pour l'importation des grains; cette différence est de 22 pour cent pour les importations d'Amérique, & de 15 pour celles de la Baltique.

Une lettre de Dublin, écrite dans la nuit du 5 février (16 pluviòse) porte qu'à sept heures du soir, le message concernant l'union n'étoit pas encore parvenu à la chambre

des communes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE BE L'OUEST. Au quartier-général de Vannes, le 24 pluviôse an 8. Brune, conseiller d'état, général en chef, aux habitans du Morbihan.

Citoyens du Morbihan, vous m'êtes tous témoins des efforts que j'ai faits pour éteindre la guerre civile qui vous dévore. J'ai tout tente pour n'avoir que des actes d'humanité à exercer. J'ai offert l'amnistie à tous les coupables, à condition qu'ils rendroient les armes. Je pardonnois aux déserteurs; j'exhortois les prêtres d'un dieu de paix à seconder

la clémence du gouvernement.

Muis quelques hommes qui reçoivent de l'étranger un infame salaire retiennent encore dans l'égarement les crédules habitans des campagnes. Les chefs de la révolte m'out promis de rendre les armes, & il est de notorité publique qu'ils rassemblent leurs partisans les plus fougueux pour appuyer leur mauvaise foi; déjà ils en scellent les preuves par l'assassinat des magistrat du peuple (le citayen Guernic, dans l'isle d'Arz). Hommes égarés, quittez ces chefs perfiles! Que ceux d'entre ces chefs qui ne tiennent plus que par un faux amour-propre à leur parti ciminel , se hâtent

de secouer toute illusion! Que les déserteur viennent sans délai se réconcilier avec l'honneur dans une légion républicaine!.... Le tems du pardon va expirer; & je prends le ciel & les hommes à témoin que le sang versé sera le crime des chefs de chouans, des salariés de l'Angleterre, des trai-

tres à la patrie.

Dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication de la présente, dans chaque commune du Morbihan, tout homme non marié, de l'age de quatorze à cinquante ans, est tenu de se présonter à l'autorité civile ou militaire du lieu où il se trouvera, pour déclarer qu'il n'est pas chouan, ou qu'il reuonce à l'être. En même tems, il déposera ses armes (fusil, carabine, sabre ou pistolets); ou, s'il les a cachces, il devra les apporter dans un délai qui ne pourra excéder 36 heures.

Les chefs de chouans feront une pareille déclaration, & feront, en outre, procarer la livraison des armes &

munitions dont ils disposent.

Des cadres sont ouverts pour placer les déserteurs, selon

leur arme, leur grade & leurs moyens.

Chaque autorité qui recevra les déclarations ou actes d'obéissance à la loi , en tiendra registre , & en délivrera à chaque déclarant une copie qui, visée par les généraux, servira de sauve-garde.

L'état-major-général recevra les pétitions & mémoires sur

les moyens d'assurer la tranquillité des individus.

Telles sont les dernieres voies que j'offre aux rébelles: voilà le terme fatal, passé lequel, les armes & les conseils de guerre scront les seuls moyens que je puisse employer pour venger la nation outragée.

Pardon aux Français égarés qui rendent les armes! Les

traîtres méritent la mort.

Les généraux de division & l'administration centrale du Morbihan prendront toutes les mesures propres à assurer la publication & l'exécution de la présente. Signe, BRUNE.

Un aide-de-camp du général Brune , parti le 25 pluviose de Vannes, annouce que le désarmement s'effectue avec la plus grande activité. Georges avoit rendu ses canons & cinq mille fusils, tous de calibre anglais.

Les dépôts où les chouans portent leurs armes sont Auray, Hennebon, Vannes, Lominé, Questember, Guer,

Josselin, la Trinité, & Guémené.

Georges va se rendre à Paris auprès du gouvernement. C'est un homme de 36 ans, fils d'un meunier, aimant la guerre, ayant reçu une bonne éducation. Il est souvent au quantier-général. Il a dit au général Brune qu'on avoit guillotiné toute sa famille ; qu'il desireroit s'attacher au gouvernement; & que l'on oubliat ses liaisons avec l'Angleterre, à laquelle il n'avoit eu recours que pour s'opposer au régime de 93 & l'anarchie qui paroissoit propre à devorer la France.

Bourmont se rend à Paris où il se marie. Il a désigné les rivieres où ont été jetés les canons qui avoient été fournis par les Anglais. Le général Hédouvile va s'occuper

de les feire retirer.

Quelques bandes de brigands éparses, composées de galériens, déserteurs, &c. sont vivement poursuivies dans le département de la Sarthe.

Des administrateurs sages, & étrangers à toutes les passions qui ont désolé les départemens de l'Ouest, acheveront de rétablir la tranquillité.

soitoul nem F crét vide L non

disc L Mai sauv qu'o

I

Pari

aujo la u par I au pré

cou

pon I leri puis mil Par l'ét

COU mo Les éto lá

1

plu gér ins d'a nei

> a (Bo pro élo

tra COL titi nis

cor

- Le général Cardanne mande que le nommé Boudin, soi-disant chef de division des chouans, s'est rendu avec tonte sa hande, & s'est mis à la discrétion du gouver-

sans

abli-

ls le

rime

traî-

alion

tout

ans,

e du

uan,

a ses

les a

ourra

tion,

es &

selon

actes

era à

, ser-

es sur

elles:

nseils

oloyer

! Les

ale du

irer la

j plu-

Tectue

u ses

it Au-

Guer,

nimant

ouvent

avoit

ier au

pposer

à dé-

lésigné

nt élé

ccuper

ées de

es dans

les pas-

everont

ement.

Frotté, cousin de Frotté, s'est également mis à la discrétion du gouvernement. Un grand nombre d'autres individus, officiers & soldats, ont suivi ces exemples.

Le général Dumoulins mande au général Gardane qu'un nommé d'Escure, avec plus de 100 chouans, s'est renda à

Le nommé Ruaix, qui se disoit commandant dans la Manche, a été maltraité par ses propres bandes. Il ne s'est sauvé qu'avec peine. Des colonnes parcourent le pays qu'occupoient les rebelles.

De Paris, le 30 pluviôse.

L'acceptation de la constitution a été proclamée hier à Paris. L'installation du gouvernement aux Tuileries s'est faite aujourd'hui avec beaucoup de pompe; près de 3,000 hommes des différentes armes étoient sur pied ; on a sur-tout remarqué la magnifique tenue de la garde des consuls, commandée par le général Murat.

Le cortege, composé d'environ 40 voitures, s'étoit réuni au palais du Luxembourg, d'où il est parti à une heure précise. Le beau tems a permis à une foule immense de couvrir les rues, les quais, les Tuileries, & sur-tout le

pont ci-devant Royal. La marche étoit ouverte par un piquet de grosse cavalerie. Venoient ensuite les voitures des conseillers d'état ; puis la musique militaire, l'état-major de la 17e. division militaire, & tous les officiers-généraux qui se trouvent à Paris; les voitures des ministres; les guides du premier consul; la voiture des consuls, attelée de six chevaux blancs; l'état-major de la garde consulaire, la garde à cheval.

Au moment où la voiture des consuls est entrée dans la conr des Tuileries ; le premier consul est descendu & est monté sur un de ses chevaux de bataille que l'on tenoit prêt, Les deux autres consuls sont montés au vestibule, où ils étoient attendus par les conseillers d'état. Ils sont montes emanble dans les appartemens, pendant que le premier consul a passé en revue la garde consulaire & les tronpes de la 17º division, qui ont ensuite défilé devant lui. Il y a eu plusieurs évolutions brillantes.

Le premier consul, accompagné de tous les officiersgénéraux, est monté ensuite dans les appartemens, où il a installé le conseil d'état.

La citoyenne Bonaparte étoit placée, avec beaucoup d'autres femmes, aux fenêtres du consul Lebrun, qui don-

Pendant que les troupes ont défilé, la musique militaire

a exécuté les airs chers aux soldats français. On a entendu beaucoup d'acclamations & de cris de vive Bonaparte! sur-tout depuis le moment où la voiture du premier consul est sortie du pont ci-devant Royal.

Le jeune mameluck, venu d'Egypte avec Bonaparte,

étoit aussi du cortege. Le premier consul, dont la maison n'a pas pu être encore transportée à son nouveau palais, a donné à dîner aux deux consuls, aux ministres, aux présidens des trois corps constitués, les citoyens Sieyes, Duval & Desmeuniers. Le ministré de l'intérieur, Lucien Bonaparte, a invité tout le conscil d'état.

Le général Murat & le premier aide-de-camp du premier consul ont donné à dîner à tous les militaires.

Le premier consul doit recevoir le corps diplomatique duodi prochain, & en général le 2 & le 17 de chaque mois, à une heure.

- Un arrêté du premier consul, en date du 24 pluviose, ordonne que le noin de Marie-Louis-Alexandre-César Scépeaux, sera rayé définitivement de la liste des émigrés; & que le séquestre apposé sur ses biens, meubles ou immeubles, scra levé.

- L'ex-député Mersan est arrivé à Paris, à peine convalescent des suites d'une fluxion de potirine qui a fait craindre pour ses jours. Il a copendant, le lendemain de son arrivée, rendu visite aux sonsuls Cambaceres & Lebrun.

- Siméon va beaucoup mieux; on est pour lui sans in-

quiétude. -Le citoyen Jourdain avoit été, il y a plusieurs mois, condamné à mort par le premier conseil de guerre. Ce jugement a été annullé parle conseil de révision; mais Jourdain à été condamné à 8 mois de détention : son emprisonnement de plus de 7 mois lui sera compté.

- La citòyenne Sommeri, femme du ci-devant gouverneur de Blois, a été remise en liberté des que le ministre de la police a été informé de son innocence, de ses infirmités & de son âge : elle a 69 ans.

-Outre le libraire Maret, on a arrêté les imprimeurs Malherbe & Suret.

- M. Murray , envoyé des Etats Unis , est arrivé à Paris. - La classe qui devoit présenter à l'institut trois candidats pour remplir la place du savant Daubenton, lui a désigné Olivier, compagnon de voyage du malheureux Eruguieres, mort à Ancone; Brognard, jeune naturaliste pleiu de talent ; & Pinel , connu par le traitement moral de la folie, qu'il emploie à Bicêtre avec tant de succès.

- La citoyenne Contat a cédé aux vœux du public & du ministre de l'intérieur, en dissérant son voyage de Stras-

-Evidence des faits, surcté, garantie, en un mot tout ce que les deux notes officielles signées Grenville, demandent, pour trailer avec nous, se trouve dans le choix fait dernica rement du citoyen Barthélemi, pour l'un des membres du sénat conscrvateur.

Ce choix si applaudi en présage un autre, qui ne le seroit pas moins dans le remplacement du cit. Daubanton, par son confrere le cit. Portal, aussi recommandable par la sagesse de ses principes & ses qualités personnelles, que par son expérience & l'étendue de ses counoissances ; l'un des premiers anatomistes & médecins de l'Europe ; anteur de beaucoup d'ouvrages, dont plusieurs ont été traduits en dissérentes langues, & entr'autres d'une Instruction sur les Noyes, à qui un grand nombre d'entr'eux, soit en France, soit à l'étranger, doivent leur rappel à la vie; membre de l'institut national, après l'avoir été de la ci-devant académie des sciences; prefesseur d'anatomie depuis 30 ans, au muséum national, & que cet art, ainsi que celui de la médecine, semblent réclamer pour leur présentant, dans un sénat ou chacune des connoissances humaines en possede plusieurs.

De pareils choix , de pareils hommes , deivent être pour l'Europe impartiale, autant de faits évidens, autant de garans que la révolution est finie en France, & qu'au gouvernement de Robespierre, a succédé une république bien or-(Article communiqué).

Nion, ci-devant commissaire pour nos prisonniers en Angleterre, est de retour à Calais avec sa famille.

Le général Johard est installé en qualité de commandant de Marseille.

- On dit que les ex-consuls romains Matheis & Zaccomini ont été condamnés à mort & exécutés.

MINISTERE DE LA GUERRE. Du quartier-général de Vannes, le 26 pluviôse.

Le général en chef Brune informe le ministre de la guerre que les clauses de la pacification pour les départemens des Côtes-du-Nord , du Morbihan & du Finistere , ant été définitiment arrêtées hier. Les bandes de chouans se dissoudront immédiatement, & il a exigé que les armes, canons & munitions, fussent rendus sans restriction. Le d'sarmement s'effectue, & déjà un grand nombre de fusils ont été rendus,

VARIETÉS.

Lettre d'un Vendeen au lord Grenville ; chez tous les marchands de nouveautés; & à l'ancienne librairie de

Dupont, rue de la Loi. Cet heureux cadre est très-heureusement rempli par l'auteur de cette brochure courte & piquante, où le mérite du style releve partent celui de la bonne discussion.

L'auteur parcourt avec rapidité & sans laisser de répliques à ses réponses, quatre paragraphes très-bien remplis & dont le titre donners une idée.

nera une idée.

1°. La Frauce a-t-elle provoqué la guerre?

2°. Le gouvernement français a-t-il abjuré les principes de celui anquel il succede ? Peut-on traiter avec lui avec sûreté?

Voici une page de ce second paragraphe, qui justifiera nos éloges:

Au moment de ses premiers sucrès, il s'est montré généreux purce qu'il s'est senti puissant. Son triomphe a raminé toutes les espérances, & n'a pas fait naître de craintes qu'il n'ait été empressé de les calmer. Il a réparé des malheurs & n'en a causé aucun; il a s'ché des pleurs & n'en a point fait répandre.

Les actes arbitraires qui avoient rempli les prisons avant le 18 biumaire, out été remplacés par des actes de clémence qui n'y ont laissé que des malfaiteurs.

Des Auglais mêmes, sur lesquels leur nom avoit appellé la dé-

Des Auglais mômes, sur lesquels leur nom avoit appellé la dé-fiance, readus à la liberté, proclament anjourd'hui à Londres leur re onnoissance des bons traitemens dont ils ont été comblés.

Les droits du naufrage & du malheur ont été combles.

Les droits du naufrage & du malheur ont été respectés dans des encenis désarmés; les émigrés de Calais, libres sur les bords de la Tamise, contrastent honteusement pour vous, avec la captivité des Irlandgis que vous avez arrachés à leur ásyle sur les bords de l'Elbe.

La liberté est donnég à tous les cultes; le respect pour la conscience des citavens a fait abroger les formules, de serment qui neu-

La liberté est donnég à tous les cultes; le respect pour la conscience des citoyens a fait abroger les formules de serment qui pouvoient la blesser : les prêtres incarcérés deviennent libres; les prêtres exilés sont rappelos.

La verta, le talent, no gémissent plus dans les marais de Sinuamary: l'Espugne & la Prusse vont voir au sénat français le négociateur qui a préparé pour eux la paix, dont leurs rois & leurs peuples se félicitent encore, & qu'ils conserveront malgré vous.

Un monument, gage précieux de respect pour le rang & le malheur, va convrir les cendres de ce pontife dont les Albani vendus à Thugut, que vous aviez acheté vous même, ont causé la chûte & les infortures; & au même instant, les mânes de l'immortel Washington se réjouisent de voir préparer sur son tombeau, honoré par les Français, le 12 neuvelle alliance avec les Américains.

Ce livre de proscription, appellé la liste des émigrés, va se fermer pour jamais; tous ceux qui étoient en France quand la constitution nouvelle a été proclamée, jouiront des droits qu'elle garantit.

Le commerce maritime reprend tonte la liberté que la neutralité, désormais respectée, peut lui assurer.

Les missions diplomatiques sont remises à dei hom nes honorés déjà dans la même carrière, & dont la conduite est garantie par leur agractère autant que par leurs instructions.

Ce n'est plus en armant un parti contre un autre que le gouver-

nement français acquiert une force qui ne pourroit êtro que précaire on peu durable; il s'entoure des républicains de toutes les numces qui lui off ent la garantie du talent, du courage, de la probité; il ne soudaie plus les factions, il les fait taire; il n'arme plus les passions, il les étouffe; il ne distingue plus les couleurs d'opinions, il les confond; il vent qu'il n'y ait plus en France qu'un seul sentiment, celui qui fait vouloir la liberté, le justice & la paix ou la victoire.

Et

po:

me pri de

mo des

La

poi

tim

cet tiq -

jou

pri ass

> foi cor mi

pas àl dar

victoire.

Ce ne sont plus des guerriers cruels on dévastateurs qu'on envoie dans la Vendée; ce sont des généraux négocialeurs; c'est un magistrat entouté de force, mais précédé de clémence; prêt à combattre, mais disposé à parifier.

Tels sont, milord, les caracteres qui distinguent à mes yeux le nouveau gouvernement, de celui qu'il a remplacé.

3°. Le caractere de Bonaparte doit-il inspirer de la confiance? Voici encore quelques traits de ce chapitre.

Sur ce chapitre, milord, je serai court, parce que je ne veux pas être flatteur. J'écris en faveur d'un gouvernement, & non pas en faveur d'un homme; je veux mettre la vénité à la place de l'erreur, & non pas la louange à la placé de la calomnie.

Il me semble d'aberd qu'on doit distinguer plusieurs époques dans la vie de Bonaparte.

Il me semble d'aberd qu'on doit distinguer plusieurs époques dans la vie de Bonaparte.

Il ne faut pas confondre la première, où, militaire subordonné, son devoir étoit d'obéir; avec la seconde, où, soumis encore, pour son plen général de conduite, au directoire exécutif, quoique moins dépendant pour les détails, il a pu leisser entrevoir son caractère & ses principes; ni cette seconde avec la troisième, où, n'ayant plus au-dossus de lui que la loi, il se montre à l'Europe tel que le verra un jour la postérité.

Je ne parlerai pas de cette première période de la vie de Bonaparte, où il ne fut qu'un soldat philosophe, apprenant la guerre & étudiant les hommes; appréciant la per-onne de ses chefs, mais respectant leur grade; jugeant leur conduite, mais exécutant leurs ordres. On ne peut prononcer sur les premières années de Bonaparte que par l'emploi qu'il a fait des suivantes.

Il me reste à parcouvir avec vous les deux autres parties de sa carrière; à juger le général d'armée & le consul de la république.

Le général a été presque toujours victorieux; que ce soit bosheur ou habileté, je m'en mets peu en peine; une défaite ne rend pas méprisable, une victoire n'est pas un droit à Pestine.

Je juge un général sur sa conduite après l'une on l'antre.

Bonaparte vahqueur menaçoit Turin sans défense: le rei de Sardaigne lui demande une trève & l'obtient, lui offre la gaix, & il l'accepte.

Il l'accepte, non pas nouv la romare, si l'occasion, s'en présente.

l'accepte.

Il l'accepte, non pas pour la rompre si l'occasion s'en présente, mais pour se montrer allié fidelle & protecteur puissant au moment

du danger.

En est, milord, un ministre du roi d'Angleterre peut bien dissimuler, mais il ne peut ignorer qu'à l'époque où l'ambition du nouveau gouvernement génois men, cuit le Piemont d'une révolution, au moment où une insurrection puissante allarmoit la capitale, après avoir soumis les provinces, l'initervention de Bonaparte soutiat le trône chancelant du foible Amédée.

A l'époque de sa chûte, milord, Bonaparte étoit en Egypte; & quand vous ne sauriez pas mieux que moi que les causes de la rupture ne sont pas venues de la France, vous ne pourriez les inputer an premier consul.

Vous citez le traité avec la Toscane; vous prêcusez Bonaparte de sa violation, & vous oubliez encore qu'au moment des hostilités contre le grand-duc, en 1798, Bonaparte marchoit en Syrie contre les Tures.

Je ne connois de Bonaparte envers le duc régnant de Toscane,

Je ne connois de Bonaparte envers le duc régnant de Toscane, envers celui de Parme, envers les autres petites pnissauces de l'Italie, que des actes de justice, de modération, des exemples de respect pour le droit des nations, par sa conduite envers ces états dont la conquête eût été la plus facile & la plus impunie.

Médiateur entre une portion de la Suisse & l'autre, Bonaparte ne s'est mélé de leurs différends que sur la demande qui lui en fut adressée. Son intervention dans cette querelle très-connue, n'a jamais changé de caractere : il a quitté Milan sans l'avoir terminée, & toutes ses suites lui sont étrangeres.

L'auteur, qui auroit du n'être pàs assez me deste pour rester anonyme, parcourt avec le même talent & la même logique sa dernière division, où il examine si le gouvernement français, vent réelement la psix; s'il a interêt de la vouloir, s'il a assez d'autorité pour la conclure, assez de force on de bonne-foi pour la maintenir.